



Le peintre professionnel en carrosserie ne peut utiliser ce produit  
qu'après avoir pris connaissance de la fiche technique du fabricant.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identifiant du produit

Nom du produit : Autoclear LV Superior Hardener

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Non applicable.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur : Akzo Nobel Car Refinishes bv  
Rijksstraatweg 31  
2171 AJ Sassenheim  
The Netherlands  
Phone: +31 (0)71 308 6944  
<http://www.sikkenscr.com>

Adresse email de la  
personne responsable  
pour cette FDS : [sds-cr@akzonobel.com](mailto:sds-cr@akzonobel.com)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

#### Fournisseur

Numéro de téléphone : + 31 (0)71 308 6944  
Heures ouvrables : 24 heures

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

#### Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : R10  
Xn; R20  
Xi; R37  
R43, R66

Dangers physiques ou  
chimiques : Inflammable.

Dangers pour la santé  
humaine : Nocif par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires. Peut entraîner une  
sensibilisation par contact avec la peau. L'exposition répétée peut provoquer  
dessèchement ou gerçures de la peau.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Date d'édition/Date de  
révision : 15-11-2011.

Numéro de version : 2

**SECTION 2: Identification des dangers**

Symbole(s) de danger :



Indication de danger :

: Nocif

Phrases de risque :

: R10- Inflammable.  
 R20- Nocif par inhalation.  
 R37- Irritant pour les voies respiratoires.  
 R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
 R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence :

: S24- Éviter le contact avec la peau.  
 S37- Porter des gants appropriés.

Ingrédients dangereux :

: Hexamethylene diisocyanate, oligomers  
 3-Isocyanatomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexyl isocyanate, oligomers

Éléments d'étiquetage supplémentaires :

: Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant. Cette information est fournie par la présente fiche de donnée de sécurité.

**2.3 Autres dangers**

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

: Non disponible.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

Substance/préparation : Mélange

| Nom du produit/composant                                           | Identifiants                                              | %     | Classification                                                              |                                                                                                                                                            | Type    |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-------|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
|                                                                    |                                                           |       | 67/548/CEE                                                                  | Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]                                                                                                                          |         |
| Hexamethylene diisocyanate, oligomers                              | CE: 500-060-2<br>CAS: 28182-81-2<br>Index: Selfclassified | 35-50 | Xn; R20<br>Xi; R37<br>R43                                                   | Acute Tox. 4, H332<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2, H319<br>Skin Sens. 1, H317<br>STOT SE 3, H335                                                   | [1]     |
| 3-Isocyanatomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexyl isocyanate, oligomers | CE: 500-125-5<br>CAS: 53880-05-0<br>Index: Selfclassified | 20-25 | Xi; R37<br>R43                                                              | Skin Sens. 1, H317<br>STOT SE 3, H335i                                                                                                                     | [1]     |
| acétate de n-butyle                                                | CE: 204-658-1<br>CAS: 123-86-4<br>Index: 607-025-00-1     | 20-25 | R10<br>R66, R67                                                             | Flam. Liq. 3, H226<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2, H319<br>STOT SE 3, H336                                                                         | [1] [2] |
| 5-méthylhexane-2-one                                               | CE: 203-737-8<br>CAS: 110-12-3<br>Index: 606-026-00-4     | 7-25  | R10<br>Xn; R20                                                              | Flam. Liq. 3, H226<br>Acute Tox. 4, H332<br>Eye Irrit. 2, H319                                                                                             | [1] [2] |
| isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle        | CE: 223-861-6<br>CAS: 4098-71-9<br>Index: 615-008-00-5    | <0,25 | T; R23<br>Xi; R36/37/38<br>R42/43<br>N; R51/53                              | Acute Tox. 3, H331<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2, H319<br>Resp. Sens. 1, H334<br>Skin Sens. 1, H317<br>STOT SE 3, H335<br>Aquatic Chronic 2, H411 | [1] [2] |
|                                                                    |                                                           |       | Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus. | Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.                                                                                 |         |

Date d'édition/Date de révision : 15-11-2011.

Numéro de version : 2

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

### Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Généralités** : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux dès que possible.
- Inhalation** : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. Ne pas faire vomir.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

### 4.2 Effets et symptômes les plus importants, aigus ou différés

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE et classée en conséquence quant à ses risques toxicologiques. Voir sections 3 et 15 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et être à l'origine d'une dermatite de contact non allergique et d'une absorption par la peau. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets immédiats et retardés, ainsi que les effets chroniques des composants pour une exposition de courte durée ou prolongée par voie orale, respiratoire, cutanée et par contact oculaire.

D'après les propriétés des composants isocyanate et compte tenu des données toxicologiques relatives aux préparations de ce type, cette préparation peut causer une irritation aiguë et/ou une sensibilisation du système respiratoire conduisant à un état asthmatique, des difficultés respiratoires et une sensation d'oppression à la poitrine. Les personnes sensibilisées peuvent ultérieurement présenter des symptômes d'asthme en cas d'exposition à des concentrations atmosphériques très inférieures à la VLEP. Une exposition répétée peut causer des séquelles permanentes au système respiratoire.

Le contact répété ou prolongé avec les irritants peut provoquer une dermatite.

Contient du (de la) Hexaméthylène diisocyanate, oligomères, 3-Isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyl isocyanate, oligomères, isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle. Peut déclencher une réaction allergique.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.3 Indication quant à la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

Voir Information toxicologique (section 11)

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, eau pulvérisée/atomisée.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote, acide cyanhydrique, isocyanates monomères.

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Un appareil respiratoire approprié pourra être nécessaire.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour le personnel autre que le personnel d'intervention** : Eloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.
- Pour les agents d'intervention** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Placer dans un récipient approprié. La zone contaminée doit être nettoyée immédiatement à l'aide d'un décontaminant approprié. Par exemple, on pourra utiliser un décontaminant (inflammable) constitué (en volume) de 45 parties d'eau, de 50 parties d'éthanol ou d'alcool isopropylique et de 5 parties d'une solution ammoniacale concentrée (d : 0,880). En contre-partie, on pourra utiliser une solution ininflammable constituée de carbonate de sodium (5 parties) et d'eau (95

**Date d'édition/Date de révision** : 15-11-2011.

**Numéro de version** : 2

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

parties). Ajouter ce décontaminant aux résidus et laisser reposer plusieurs jours dans un récipient non scellé jusqu'à ne plus observer de réaction. Une fois ce stade atteint, fermer le récipient et éliminer conformément à la réglementation locale (voir section 13).

### 6.4 Référence à d'autres sections

- : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
- Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
- Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

**Les personnes ayant des antécédents d'asthme, d'allergies ou de maladies respiratoires chroniques ou récurrentes ne devraient pas être exposées dans tout processus dans lequel ce produit est utilisé.**

**Il est recommandé aux personnes qui pulvérisent cette préparation de subir des examens pulmonaires réguliers.**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- : Empêcher les vapeurs d'atteindre les concentrations explosives ou inflammables dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle.
- En outre, le produit doit être exclusivement utilisé dans des zones dont toute flamme nue ou autre source d'inflammation a été supprimée. Le matériel électrique doit être protégé conformément à la norme applicable.
- Pour dissiper l'électricité statique pendant le transfert, mettre les fûts à la masse et les relier au contenant de réception à l'aide de tresses de mise à la masse. Les opérateurs devraient porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols devraient être de type conducteur.
- Prendre les précautions nécessaires lors de la réouverture de récipients en partie utilisés. Il est recommandé de prendre les précautions nécessaires pour minimiser le contact avec l'eau ou l'humidité atmosphérique. En effet, du CO<sub>2</sub> pourrait se former et générer une surpression dans les récipients fermés. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Il est recommandé de ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussière, de matières particulaires, de brume et de brouillard générés par l'application de cette préparation. Éviter d'inhaler la poussière de ponçage.
- Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre.
- Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Ne jamais vidanger par pression. Le récipient n'est pas conçu pour supporter la pression.
- Toujours conserver dans des récipients constitués du même matériau que celui d'origine.
- Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail.
- Informations sur la protection contre l'incendie et les explosions**
- Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- : Stocker conformément à la réglementation locale.
- Notes sur le stockage en commun**
- Tenir éloigné de : agents comburants, alcalins forts, acides forts.
- Informations supplémentaires sur les conditions de stockage**
- Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil.
- Conserver le récipient bien fermé.
- Conserver à l'écart de toute source d'inflammation. Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Date d'édition/Date de révision : 15-11-2011.

Numéro de version : 2

Page 5 de 15

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.3 Utilisations finales spécifiques

**Recommandations** : Non disponible.

**Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non disponible.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Nom du produit/composant                                    | Valeurs limites d'exposition                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| acétate de n-butyle                                         | <b>Ministère du travail (France, 10/2007).</b><br>VLE: 940 mg/m <sup>3</sup> 15 minute(s). Forme: Risque d'allergie<br>VLE: 200 ppm 15 minute(s). Forme: Risque d'allergie<br>VME: 710 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Risque d'allergie<br>VME: 150 ppm 8 heure(s). Forme: Risque d'allergie                         |
| 5-méthylhexane-2-one                                        | <b>Ministère du travail (France, 10/2007).</b><br>VME: 95 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Risque d'allergie<br>VME: 20 ppm 8 heure(s). Forme: Risque d'allergie<br>VLE: 475 mg/m <sup>3</sup> 15 minute(s).<br>VLE: 100 ppm 15 minute(s).                                                                             |
| isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle | <b>Ministère du travail (France, 10/2007). Sensibilisant cutané.</b><br>VLE: 0,18 mg/m <sup>3</sup> 5 minute(s). Forme: Risque d'allergie<br>VLE: 0,02 ppm 5 minute(s). Forme: Risque d'allergie<br>VME: 0,09 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Risque d'allergie<br>VME: 0,01 ppm 8 heure(s). Forme: Risque d'allergie |

**Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

#### Doses dérivées avec effet

Aucune DEL disponible.

#### Concentrations prédites avec effet

Aucune PEC disponible.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Les personnes ayant des antécédents d'asthme, d'allergies ou de maladies respiratoires chroniques ou récurrentes ne devraient pas être exposées dans tout processus dans lequel ce produit est utilisé.**

**Il est recommandé aux personnes qui pulvérisent cette préparation de subir des examens pulmonaires réguliers.**

**Contrôles d'ingénierie appropriés** : Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. L'opérateur chargé de la pulvérisation doit porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air, même en présence d'une bonne ventilation. Pour les autres opérations, une protection respiratoire appropriée devra être utilisée si la ventilation par aspiration localisée et une bonne extraction générale ne suffisent pas pour maintenir des concentrations de matières particulaires et de vapeurs de

**Date d'édition/Date de révision** : 15-11-2011.

**Numéro de version** : 2

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

solvant inférieures à la VLEP (voir Protection personnelle).

### Mesures de protection individuelles

**Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

**Protection oculaire/faciale** : Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.

### Protection de la peau

**Protection des mains** : Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.

**Gants** : Lors d'une manipulation prolongée ou répétée, portez les types de gants suivants:

À porter éventuellement: caoutchouc nitrile, néoprène, caoutchouc butyle  
Non recommandé: PVC

Les recommandations sur le ou les types de gants à utiliser lors de la manipulation du produit sont basées sur les informations provenant de la source suivante:

L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

**Protection corporelle** : Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux températures élevées.

**Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

**Protection respiratoire** : Par pulvérisation : appareil de protection respiratoire à adduction d'air. Opérations autres que la pulvérisation : dans les zones bien ventilées, les appareils de protection respiratoire à adduction d'air peuvent être remplacés par un masque à cartouches combinant un filtre à charbon de bois et un filtre à particules.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

|                                                       |                                       |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| État physique                                         | : Liquide.                            |
| Couleur                                               | : Informations spécifiques au produit |
| Odeur                                                 | : Caractéristique.                    |
| Seuil d'odeur                                         | : Non disponible.                     |
| pH                                                    | : Neutre.                             |
| Point de fusion/point de congélation                  | : Non disponible.                     |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition | : 126,2°C                             |
| Point d'éclair                                        | : Vase clos: 34°C                     |
| Vitesse d'évaporation                                 | : Non disponible.                     |

**Date d'édition/Date de révision** : 15-11-2011.

**Numéro de version** : 2

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

|                                                                        |                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosion</b> | : Plus grande gamme connue: Seuil minimal: 1.05% Seuil maximal: 8.2% (5-méthylhexane-2-one)     |
| <b>Pression de vapeur</b>                                              | : Non disponible.                                                                               |
| <b>Densité de vapeur</b>                                               | : Plus haute valeur connue: 4 (Air = 1) (acétate de n-butyle). Moyenne pondérée: 3.97 (Air = 1) |
| <b>Densité relative</b>                                                | : 1,039                                                                                         |
| <b>Solubilité(s)</b>                                                   | : Non disponible.                                                                               |
| <b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>                            | : Non disponible.                                                                               |
| <b>Température d'auto-inflammation</b>                                 | : Non disponible.                                                                               |
| <b>Température de décomposition</b>                                    | : Non disponible.                                                                               |
| <b>Viscosité</b>                                                       | : Cinématique: 0,327238 cm <sup>2</sup> /s<br>Cinématique (40°C): 0,5 cm <sup>2</sup> /s        |
| <b>Propriétés d'explosivité</b>                                        | : Non disponible.                                                                               |
| <b>Propriétés comburantes</b>                                          | : Non disponible.                                                                               |

### 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

|                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                |
|--------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>10.1 Réactivité</b>                           | : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.                                                                                                                                                |
| <b>10.2 Stabilité chimique</b>                   | : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).                                                                                                                                                                     |
| <b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b> | : Le produit réagit lentement avec l'eau et cause un dégagement de dioxyde de carbone. Dans les récipients fermés, l'augmentation de pression qui en résulte peut causer une déformation, un gonflement et, dans les cas extrêmes, une explosion du récipient. |
| <b>10.4 Conditions à éviter</b>                  | : Des produits de décomposition dangereux peuvent se former au cours d'un incendie.                                                                                                                                                                            |
| <b>10.5 Matières incompatibles</b>               | : Tenir éloigné de : agents comburants, alcalins forts, acides forts, amines, alcools, eau. Des réactions exothermiques non maîtrisées apparaissent avec les amines et les alcools.                                                                            |
| <b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>  | : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.                                                                                                                                   |

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE et classée en conséquence quant à ses risques toxicologiques. Voir sections 3 et 15 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système

**Date d'édition/Date de révision** : 15-11-2011.

**Numéro de version** : 2

## SECTION 11: Informations toxicologiques

nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et être à l'origine d'une dermatite de contact non allergique et d'une absorption par la peau. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets immédiats et retardés, ainsi que les effets chroniques des composants pour une exposition de courte durée ou prolongée par voie orale, respiratoire, cutanée et par contact oculaire.

D'après les propriétés des composants isocyanate et compte tenu des données toxicologiques relatives aux préparations de ce type, cette préparation peut causer une irritation aiguë et/ou une sensibilisation du système respiratoire conduisant à un état asthmatique, des difficultés respiratoires et une sensation d'oppression à la poitrine. Les personnes sensibilisées peuvent ultérieurement présenter des symptômes d'asthme en cas d'exposition à des concentrations atmosphériques très inférieures à la VLEP. Une exposition répétée peut causer des séquelles permanentes au système respiratoire.

Le contact répété ou prolongé avec les irritants peut provoquer une dermatite.

Contient du (de la) Hexamethylene diisocyanate, oligomers, 3-Isocyanatomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexyl isocyanate, oligomers, isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle. Peut déclencher une réaction allergique.

### Toxicité aiguë

| Nom du produit/composant                                    | Résultat                | Espèces | Dosage       | Exposition |
|-------------------------------------------------------------|-------------------------|---------|--------------|------------|
| acétate de n-butyle                                         | CL50 Inhalation Vapeurs | Rat     | 390 ppm      | 4 heures   |
|                                                             | DL50 Cutané             | Lapin   | >17600 mg/kg | -          |
|                                                             | DL50 Orale              | Rat     | 10768 mg/kg  | -          |
| 5-méthylhexane-2-one                                        | DL50 Orale              | Rat     | 3200 mg/kg   | -          |
| isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle | DL50 Orale              | Rat     | 4825 mg/kg   | -          |

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Irritation/Corrosion

| Nom du produit/composant              | Résultat                   | Espèces | Potentiel | Exposition                | Observation |
|---------------------------------------|----------------------------|---------|-----------|---------------------------|-------------|
| Hexamethylene diisocyanate, oligomers | Yeux - Irritant moyen      | Lapin   | -         | 100 milligrams            | -           |
|                                       | Peau - Irritant moyen      | Lapin   | -         | 500 milligrams            | -           |
| acétate de n-butyle                   | Yeux - Irritant moyen      | Lapin   | -         | 100 milligrams            | -           |
|                                       | Peau - Irritant moyen      | Lapin   | -         | 24 heures 500 milligrams  | -           |
| 5-méthylhexane-2-one                  | Yeux - Faiblement irritant | Lapin   | -         | 24 heures 100 microliters | -           |

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Sensibilisation

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Mutagénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Cancérogénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Toxicité pour la reproduction

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Tératogénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Date d'édition/Date de révision** : 15-11-2011.

**Numéro de version** : 2

## SECTION 11: Informations toxicologiques

**Autres informations** : Non disponible.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.  
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations dangereuses et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement, mais contient une (des) substance(s) dangereuse(s) pour l'environnement. Voir la section 3 pour plus de détails.

| Nom du produit/composant | Résultat                                                         | Espèces                                             | Exposition                          |
|--------------------------|------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------------------|
| acétate de n-butyle      | Aiguë CE50 19 mg/L<br>Aiguë CL50 32000 ug/L Eau de mer           | Poisson<br>Crustacés - Artemia salina -<br>Nauplius | 48 heures<br>48 heures              |
| 5-méthylhexane-2-one     | Aiguë CL50 18 mg/L<br>Aiguë CL50 100 mg/L<br>Aiguë CL50 159 mg/L | Poisson<br>Poisson<br>Poisson                       | 96 heures<br>96 heures<br>96 heures |

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

| Nom du produit/composant | LogP <sub>ow</sub> | FBC | Potentiel |
|--------------------------|--------------------|-----|-----------|
| acétate de n-butyle      | 1,82               | -   | faible    |
| 5-méthylhexane-2-one     | 1,72               | -   | faible    |

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Mobilité** : Non disponible.

### 12.5 Résultats de l'évaluation PTB et tPtB

**PBT** : Non applicable.

**vPvB** : Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Il est recommandé de neutraliser les résidus restant dans les récipients vides à l'aide d'un décontaminant (voir section 6).

Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Produit**

**Date d'édition/Date de révision** : 15-11-2011.

**Numéro de version** : 2

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

- Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.
- Déchets Dangereux** : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.
- Catalogue Européen des Déchets** : La classification dans le catalogue des déchets Européens de ce produit, quant classé comme déchet est:  
déchets d'isocyanates.  
Si ce produit est mélangé avec d'autres déchets, ce code peut ne pas être suffisant. Si mélangé avec d'autres déchets, le code approprié devra être attribué. Pour plus d'information contacter votre autorité locale des déchets.

**Emballage**

- Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.
- Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

**Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

**UN**

- Numéro ONU** : UN1263
- Nom d'expédition** : MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
- Classe** : 3
- Classe secondaire** : -
- Groupe d'emballage** : III
- Étiquette** :

**IMDG**

- Numéro ONU** : UN1263
- Nom d'expédition** : PAINT RELATED MATERIAL
- Classe** : 3
- Classe secondaire** : -
- Groupe d'emballage** : III
- Étiquette** :



**Date d'édition/Date de révision** : 15-11-2011.

**Numéro de version** : 2

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

Polluant marin : No.  
Programmes d'urgence ("EmS") : F-E, S-E  
Dispositions particulières : Not available.

**ADR**

Numéro ONU : UN1263  
Nom d'expédition : MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES  
Classe : 3  
Classe secondaire : -  
Groupe d'emballage : III  
Étiquette :



Dangers pour l'environnement : Non.

**ADN/ADNR**

Numéro ONU : UN1263  
Nom d'expédition : MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES  
Classe : 3  
Classe secondaire : -  
Groupe d'emballage : III  
Étiquette :



Dangers pour l'environnement : Non.

**IATA**

Numéro ONU : UN1263  
Nom d'expédition : PAINT RELATED MATERIAL  
Classe : 3  
Classe secondaire : -  
Groupe d'emballage : III  
Étiquette :



Dispositions particulières : Not available.

**SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation d'hygiène, sécurité et environnement spécifique à la substance ou au mélange**

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Date d'édition/Date de révision : 15-11-2011.

Numéro de version : 2

## SECTION 15: Informations réglementaires

**Annexe XVII - Restrictions** : Non applicable.  
applicables à la  
fabrication, à la mise sur  
le marché et à l'utilisation  
de certaines substances  
et préparations  
dangereuses et de  
certains articles  
dangereux

### Autres Réglementations UE

**Substances chimiques  
sur liste prioritaire** : Non inscrit

**Liste de la Directive IPPC  
(Prévention et Réduction  
Intégrées de la Pollution)  
- Air** : Non inscrit

**Liste de la Directive IPPC  
(Prévention et Réduction  
Intégrées de la Pollution)  
- Eau** : Non inscrit

### Réglementations nationales

**Usage industriel** : L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité ne dégage pas l'utilisateur final de l'évaluation des risques sur le lieu de travail, comme demandée par d'autres législations de santé et de sécurité. Les textes de la réglementation nationale de la santé et sécurité au travail s'adressent à l'utilisation de ce produit au travail.

|                                                                    |                                                                 |       |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-------|
| <b>Code de la Sécurité<br/>Sociale, Art. L 461-1 à L<br/>461-7</b> | : acétate de n-butyle                                           | 84    |
|                                                                    | 5-méthylhexane-2-one                                            | RG 84 |
|                                                                    | isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-<br>triméthylcyclohexyle | RG 62 |

**Surveillance médicale  
renforcée** : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

### Réglementations Internationales

**Liste des substances  
chimiques du tableau I de la  
Convention sur les armes  
chimiques** : Non inscrit

**Liste des substances  
chimiques du tableau II de la  
Convention sur les armes  
chimiques** : Non inscrit

**Liste des substances  
chimiques du tableau III de  
la Convention sur les armes  
chimiques** : Non inscrit

**15.2 Évaluation de la  
sécurité chimique** : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

## SECTION 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Date d'édition/Date de  
révision** : 15-11-2011.

**Numéro de version** : 2

Page 13 de 15

**SECTION 16: Autres informations**

**Abréviations et acronymes** : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
 DNEL = Dose dérivée sans effet  
 mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
 CPSE = concentration prédite sans effet  
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH

**Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]**

Flam. Liq. 3, H226  
 Skin Irrit. 2, H315  
 Eye Irrit. 2, H319  
 Skin Sens. 1, H317  
 STOT SE 3, H335 and H336

**Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]**

| Classification                                                                                                    | Justification                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Flam. Liq. 3, H226<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2, H319<br>Skin Sens. 1, H317<br>STOT SE 3, H335 and H336 | D'après les données d'essai<br>Méthode de calcul<br>Méthode de calcul<br>Méthode de calcul<br>Méthode de calcul |

**Texte intégral des mentions H abrégées** : H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H331 Toxique par inhalation.  
 H332 Nocif par inhalation.  
 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 and  
 H336  
 H335i Peut irriter les voies respiratoires.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte intégral des classifications [CLP/SGH]** : Acute Tox. 3, H331 TOXICITÉ AIGUË: INHALATION - Catégorie 3  
 Acute Tox. 4, H332 TOXICITÉ AIGUË: INHALATION - Catégorie 4  
 Aquatic Chronic 2, H411 DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2  
 Eye Irrit. 2, H319 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2  
 Flam. Liq. 3, H226 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3  
 Resp. Sens. 1, H334 SENSIBILISATION RESPIRATOIRE - Catégorie 1  
 Skin Irrit. 2, H315 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2  
 Skin Sens. 1, H317 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1  
 STOT SE 3, H335 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [Irritation des voies respiratoires] - Catégorie 3  
 STOT SE 3, H335 and H336 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques] - Catégorie 3  
 STOT SE 3, H335i TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE: INHALATION [Irritation des voies respiratoires] - Catégorie 3  
 STOT SE 3, H336 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [Effets narcotiques] - Catégorie 3

**Date d'édition/Date de révision** : 15-11-2011.

**Numéro de version** : 2

**SECTION 16: Autres informations**

**Texte intégral des phrases R abrégées** : R10- Inflammable.  
R23- Toxique par inhalation.  
R20- Nocif par inhalation.  
R37- Irritant pour les voies respiratoires.  
R36/37/38- Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.  
R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R42/43- Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.  
R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Texte intégral des classifications [DSD/DPD]** : T - Toxique  
Xn - Nocif  
Xi - Irritant  
N - Dangereux pour l'environnement

**Date d'impression** : 15-11-2011.

**Date d'édition/ Date de révision** : 15-11-2011.

**Date de la précédente édition** : 27-3-2011.

**Version** : 2

**Avis au lecteur**

*Pour usage professionnel uniquement.*

**NOTE IMPORTANTE:** Les informations contenues dans cette fiche de données n'ont pas pour ambition d'être exhaustives et sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances et les lois et réglementations en vigueur : toute personne utilisant ce produit à toutes autres fins que celles spécifiquement recommandées dans la fiche technique, sans avoir obtenu au préalable une confirmation écrite de notre part de l'adéquation du produit à l'usage envisagé, le fait à ses propres risques. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Toujours consulter la fiche de données de sécurité et la fiche technique du produit, si disponibles. Tous les conseils et informations que nous fournissons sur le produit (par cette fiche de données ou tout autre moyen) sont corrects en fonction de nos meilleures connaissances actuelles mais nous n'avons aucun contrôle sur la qualité ou l'état du support ou les nombreux facteurs susceptibles d'affecter l'utilisation et l'application du produit. Par conséquent, sauf accord contraire écrit de notre part, nous n'acceptons aucune responsabilité que ce soit sur les performances du produit ou sur toute perte ou dommage survenant consécutivement à l'utilisation du produit. Tous les produits commercialisés et les conseils techniques donnés sont soumis à nos conditions générales de vente. Une copie de ce document est disponible sur demande, réclamez le et lisez le attentivement. Les informations contenues dans cette fiche sont régulièrement sujettes à modification à la lumière de notre expérience et de notre politique de développement continu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette fiche de données est la plus récente version existante avant toute utilisation du produit.

Les marques commerciales mentionnées dans cette fiche de données sont des marques déposées Akzo Nobel ou dont Akzo Nobel possède la licence.

Akzo Nobel Car Refinishes bv, Rijksstraatweg 31 2171 AJ Sassenheim. <http://www.sikkenscr.com>